

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Le 20 janvier 2025, à 19 H le Conseil municipal de la Ville de CREST, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphanie KARCHER, Maire

Présents : Stéphanie KARCHER, Christophe LEMERCIER, Morgane PEYRACHE, Jean-Pierre POINT, Audrey CORNEILLE, Boris TRANSINNE, Ruth AZAIS, Sarah DUVAUCHELLE, Hervé MARITON, Thierry GUILLOUD, Caryl FRAUD, Danielle BORDERES, Jean-Marc MATTRAS, Valérie ROCHE, Ludovic GAUTHIER, Dominique MARCON, Nicolas SIZARET, Athénaïs KOUIDRI, Catherine PANNE, Gilles RHODE

Procurations :

Françoise ROZIER-FAURE à Christophe LEMERCIER
Thierry GUILLOUD à Stéphanie KARCHER
Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS
Régis LAFLORENTIE à Caryl FRAUD
Lucile BERNARD à Morgane PEYRACHE
Sébastien COURTHIAL à Valérie ROCHE
René-Pierre HALTER à Nicolas SIZARET
Agnès FOUILLEUX à Athénaïs KOUIDRI

Excusés : Dominique DELAYE, Jean PREVOST

Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 H

Présence de Eric COUSIN, chef de la police municipale de Crest et Baptiste ARNOUX, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Die

Madame le Maire indique que le nombre d'hommages, de marques d'affection et de reconnaissance lors de la disparition somme toute brutale de Didier Guillaume sont légion. Beaucoup autour de cette table, de sensibilités différentes ont apporté leurs soutiens à ses proches de bien des manières.

Ici, publiquement, nous nous associons, comme nous l'avions fait lors de la disparition de Jean Mouton pour exprimer notre gratitude envers un homme pour ce qu'il a apporté aux Drômois (Crestoïis compris, évidemment). En 14 mois, deux présidents de notre cher Département nous ont quitté. Quelles que soient nos divergences, nous saluons l'engagement d'un homme fier de ses racines, fier des terres qu'il a représentées, fier des actions qu'il a portées, fier des forces qui rendent notre territoire si beau (notamment sur le plan agricole). La passion est le carburant de cette fierté qui anime tout élu.

Né à Bourg de Péage et viscéralement attaché à ce territoire Drômois, Didier Guillaume, sans doute en partie par ses origines modestes) avait une réputation d'homme de proximité, sensible à la diversité de la Drôme et attaché au soutien des territoires ruraux, ces territoires ruraux dont il reconnaissait leur importance, leur singularité, leur « inventivité ».

Son parcours politique aura été marqué par des mandats locaux dans les collectivités locales :

- élu maire de Bourg de Péage de 1995 à 2004,
- élu conseiller régional en 1993,
- et surtout élu président du conseil départemental (alors conseil général) de la Drôme en 2004.

Il fut aussi en charge de mandats nationaux :

- élu sénateur en 2008 et premier VP du Sénat en 2011
- nommé ministre de l'agriculture et de l'alimentation en 2018 (3 ans)
- nommé ministre d'État à Monaco depuis le 2 septembre 2024.

Au cours de sa carrière, Didier Guillaume a su transcender les clivages partisans (et en sortir d'ailleurs), il a été apprécié pour ses qualités humaines, sa capacité d'écoute et d'accompagnement avec pragmatisme pour soutenir les initiatives qui allaient dans le sens de l'intérêt général.

Cet engagement de plus de 30 ans au service de..., ce parcours ... sont salués ce soir. Nous pensons à sa famille, à ses compagnons de route et à tous ceux qui sont dans la peine de sa disparition.

Athénaïs KOUIDRI indique ne pas vouloir refaire l'historique des mandats et engagements, Madame le Maire l'ayant très bien fait.

Didier GUILLAUME a été longtemps le chef de la famille socialiste dans la Drôme. Sa manière de faire de la politique, ses valeurs et ses combats ont marqué pour toujours plusieurs générations d'élus dans ce département.

Il avait un sens du devoir absolu : il nous a transmis une certaine conception du mandat d'élus, qui allait pour lui avec un engagement et une abnégation totale, pour servir, et jamais se servir.

Il savait réunir ce qui est éparse, et trouver les justes équilibres pour faire aboutir les projets du territoire et faire ramer tout le monde dans le même sens quand c'était nécessaire.

Peu importe où il allait, que ce soit dans les immenses bureaux du Sénat, au Ministère ou à Monaco, il n'a jamais oublié la Drôme et la ruralité d'où il venait.

Il avait une vision et une capacité à faire des choix politiques forts qui ont marqué notre département : c'est sous son mandat que la Drôme est devenue, et est restée longtemps, le premier département bio de France. Surtout, il restera pour moi un immense défenseur de la République, de ses valeurs, et du principe de laïcité.

Samedi matin, il est parti en fanfare et ça lui allait très bien, lui qu'on pouvait voir dans la même soirée rassurer et entraîner tout le monde dans l'un de ses incroyables discours dont il avait le secret, ce genre de discours qui vous donne le sentiment que rien n'est impossible à partir du moment où on se remonte les manches et où on se bouge les fesses parce que ce qui se joue est toujours bien plus grand que nous. Et puis juste après, on pouvait le retrouver en train de jouer avec les musiciens d'une péna et de se marrer avec tout le monde, totalement accessible.

Didier, quand il avait décidé de secouer, ça secouait. Mais il y avait toujours ce petit truc en plus, parce qu'il savait maintenir la profondeur des relations humaines qui peuvent naître en politique, même lorsque c'est difficile, même lorsque la violence de la politique nous rattrape. Parce qu'à la fin, c'est tout ce qui reste, et c'est tout ce qui compte. Didier était un homme profondément humain, il a changé la vie d'un tas de gens et nous étions beaucoup à l'aimer.

Nous avons pris des chemins différents ces dernières années : ça n'enlève rien ni à l'affection, ni à l'héritage, ni à ma certitude qu'il a fait sincèrement ce qu'il pensait être le mieux pour faire avancer ses convictions.

65 ans, c'est trop tôt, mais il a eu la vie qu'il a voulu. On s'associe bien sûr, comme toujours, à vos pensées pour ses proches, ses amis, ses collabs d'hier et d'aujourd'hui, sa famille, et en particulier sa femme, Béatrice.

Madame le maire propose la candidature de Morgane PEYRACHE , comme secrétaire de séance.

Madame le maire demande s'il y a des observations sur la liste des décisions envoyées aux conseillers municipaux, prises en vertu des délégations qui ont été accordées au Maire par le Conseil municipal :

2024-373 Convention avec l'association le Sel de Crest pour la mise à disposition de la salle des fêtes de l'AMAPE le 8 février 2025

2024-374 Convention avec l'UCIA pour la mise à disposition de la salle 3 à Dumont en décembre 2024

2024-375 Indemnité versée par la compagnie d'assurance Relyens pour le remplacement de la silhouette PIETO rue Paul Pons

2024-376 Convention de partenariat avec l'école de musique et de danse pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 21 décembre 2024

2024-377 Convention de partenariat avec le club des retraités actifs pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 19 et 31 décembre 2024

2024-378 Contrat de vente avec la société KOESIO pour un photocopieur Kyocéra

2024-379 Contrat de maintenance avec CBS Finddoc pour le maintenance de la borne DEMATDOC KIOSK ID

2024-380 Contrat de maintenance avec la société ULYS SOFT pour la maintenance du logiciel Dotelec Courrier

2024-381 Renoncement DPU immeuble bâti 2 rue Jacques PREVERT – propriétaire POSTOLLE Catherine – acquéreur SARRASIN-REMBERT Mathieu

2024-382 Renoncement DPU immeuble bâti 1 place Général de Gaulle – propriétaire NOVEHOM Immo – acquéreur Mme TRICOT

2024-383 Renoncement DPU Immeuble bâti 16 rue des docteurs Thiers – propriétaires ANCEY Eric et BERNARDIN Catherine – acquéreur KERSZENBEAUM Nicolas

2024-384 Renoncement DPU immeuble bâti rue Sainte-Euphémie – propriétaire Consorts GACHET – acquéreurs DELORMAS Jérôme – VIOT Nathalie

2024-385 Convention avec l'association Bridge club de Crest pour la mise à disposition d'une salle à Dumont pour l'année 2025

2024-386 Convention avec la mission locale de la Drôme pour la mise à disposition d'un bureau à Dumont le 16 décembre 2024

2024-387 Convention avec la SCIC Grenade pour la mise à disposition de la salle 1 à Dumont le mardi 14 janvier 2025

2024-388 Convention avec la société des Amis du Vieux Crest pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 27 janvier 2025

2024-389 Don de 200 € du crédit agricole pour l'organisation du forum du 29 janvier 2025

2024-390 Suppression régie d'avance DGS

2024-391 Convention de mise à disposition de la salle Coloriage les 31 janvier et 1er février 2025 pour Stéphanie FOURAISON

2024-392 Avenant à la convention de mise à disposition de salles au CLAP en janvier 2025

2024-393 Renoncement DPU Immeuble bâti quartier Chauffonde – propriétaire VAN HOUT SCI – acquéreur M.MERCIER Charly

2024-394 Convention de prêt avec le PNRV pour accueillir l'exposition Spipoll le lundi 6 janvier 2025

2024-395 Convention avec l'association Solidaroc pour la mise à disposition de la salle Bovet le mardi 14 janvier 2025

2024-396 Convention avec le SNUIP pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 29 janvier 2025

2024-397 Convention avec l'association Archijeu pour la mise à disposition le samedi 18 janvier 2025

2024-398 Contrat d'assurance « dommage aux biens » pour la Ville avec Groupama à compter du 01/01/25

2024-399 Convention avec les concerts de Poche pour une représentation du spectacle Mozart et les étoiles le 23 janvier 2025

2024-400 Renoncement DPU immeuble bâti 5 rue Sadi Carnot- propriétaire BARJAVEL Frédéric – acquéreur VINCENT Arnaud

2024-401 Avenant à la convention de mise à disposition de la salle de l'AMAPE à l'USC cyclotourisme

2024-402 Convention avec l'entente Crest Aouste pour la mise à disposition de la salle des Moulinages le 4 avril 2025

2025 -1 Convention de prêt signée avec Aurélie THOME pour accueillir une exposition de panneaux, photos et de matériel viticole le 6 janvier 2025 pour les vœux

2025-2 Convention de prêt signée avec Bruno CATALANO pour accueillir une sculpture en bronze pendant la cérémonie des vœux

2025-3 Convention de partenariat avec la société Bertolami et BETI pour exposer la navette autonome Beti lors des vœux du maire

2025-4 Convention avec l'US Basket Crest Saillans pour mise à disposition salle coloriage le 10 juin 2025

2025-5 Convention avec la CCFD pour mise à disposition de la salle coloriage le 26 janvier 2025

2025-6 Convention avec Association Marathon Challenge Vallée de la Drôme pour mise à disposition de la salle coloriage le jeudi 23 janvier 2025

2025-7 Convention avec l'USC Tour et Détours pour mise à disposition de la salle coloriage le 25/01/2025

2025-7 Convention Vélo dans la ville pour mise à disposition de la salle des acacias le 17/02/25

2025-8 Convention avec M CARPENTIER pour mise à disposition salle Y. POINT le 11 janvier 2025

2025-9 Convention avec l'association le Moto club pur la mise à disposition de la salle des Acacias le 01/02/25

2025-10 Convention de partenariat avec l'association Silver Geek pour intervenir à l'épi-centre pour organiser des ateliers numériques ludiques intergénérationnels

2025-11 Convention avec l'association les Petites Mains 26 pour la mise à disposition de la salle 1 dans le bâtiment Dumont le lundi 17 mars 2025

2025-12 Convention avec l'US vallée de la Drôme rugby pour la mise à disposition de la salle Moulinages le 18 janvier 2025

2025-13 Convention avec le groupe Ensemble réinventons Crest pour la mise à disposition de la salle Coloriage le vendredi 24 janvier 2025

2025-14 Convention de partenariat avec la fédération ovine de la Drôme pour la mise à disposition de la salle Moulinages et Coloriage du 3 au 5 février

2025-15 Convention avec l'école Saint-Louis pour la mise à disposition de la salle Moulinages le 21/02/25

2025-16 Convention avec l'ASL le Clos Saint-Antoine pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 10 février 2025

2025-17 Convention avec l'amicale des donneurs de sang pour la mise à disposition de la salle Yvonne POINT le vendredi 14 mars 2025

2025-18 Convention avec l'amicale des donneurs de sang pour la mise à disposition de la salle Yvonne POINT le vendredi 14 mars 2025

2025-19 Convention avec Association Marathon Challenge Vallée de la Drôme pour mise à disposition de la salle coloriage le 23 janvier 2025
 2025-20 Convention avec la fédération départementale des chasseurs de la Drôme pour la mise à disposition des salles Moulinages le 12 avril 2025
 2025-21 Convention avec l'UCIA pour la mise à disposition de la salle Yvonne POINT le 25 mars 2025
 2025-22 Convention avec la confrérie de la clairette pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 22/04/25
 2025-23 Convention avec le club avicole et ornithologique de la Drome pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 8 février 2025
 2025-24 Contrat de prestation avec l'IFOP pour donner une conférence le 13 février à la salle de l'Eden
 2025-25 Décision 2025-4 modifié 6 Convention de mise à disposition de la salle Coloriage le 10 janvier pour le club de Basket
 2025-26 Demande de subvention après de l'État au titre de la DETR/DSIL pour des travaux d'amélioration de la performance des installations d'éclairage public
 2025-27 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour des travaux rue Rochefort et rue Adjacentes (mise en conformité des réseaux...)

Décisions prises suite à Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Observation : la présentation des décisions prises suite à déclaration d'intention d'aliéner évolue à compter de 2025 pour présenter la forme synthétique ci dessous.

2024						
N°	Nom du propriétaire	Adresse	Bâti / Non Bâti	Parcelle	Zone	m²
105	VEZIAN Patrick	2 Quai Berangier de la Blache	Bâti	AI 166	UA	196
106	CCCPS	Chemin du Petit St Jean	Non bâti	AE 477	UI	1301
107	TERNAVASIO Patricia	30 chemin du Grand St Jean	Bâti	AE 412	Uba	197
108	TYSON Mathew et Susan	27 Avenue Adrien Fayolle	Bâti	AK 260	UB a	286
109	BUSSON Vincent	3 rue du Fer à cheval	Bâti	AR 191 et AR	Uba	1597
110	SCI GODEMEL ABEILLE	rue des Cuirreteries	Bâti	AI 1220	UA a	
111	SCI GODEMEL ABEILLE	rue des Cuirreteries	Bâti	AI 1220	UA a	
112	SCI MAIGA	6 allée André LHOTE	Bâti	AK 366 – 368	UB a	
113	Consorts Garait / PERICAUD	26 rue Jean XXIII	Bâti	AI 58	UB b	
114	FEUGIER Christian	14 rue des Boucheries	Bâti	AI 571	UA a	40
115	DAVID Louis Philippe	06 Place des Moulins	Bâti	AI 802	UA	105

2025					
N°		Adresse	Type de bien	Parcelle	Zonage
1	SCI TRIO	21 rue de la République	Bâti	AI 511	UA a

Madame le maire indique que les déclarations d'intention d'aliéner sont désormais présentées sous forme de tableau. Cela correspond à une simplification qui fait gagner du temps et de la fiabilité aux décisions municipales.

Madame le Maire précise qu'il a été choisi de mettre en avant deux décisions pour solliciter des subventions pour des travaux d'amélioration de la performance de l'éclairage public et pour la réalisation de travaux rue Rochefort. Elle donne à la parole à Christophe LEMERCIER pour évoquer la décision de demande de financement relative au programme d'éclairage public.

Christophe LEMERCIER présente la décision correspondante ainsi que les caractéristiques et modalités du marché public global de performance énergétique qui y est associé.

Catherine PANNE note qu'il y a un marché de travaux comprenant du fonctionnement et se demande si cela veut dire que l'éclairage public est complètement externalisé désormais.

Christophe LEMERCIER indique qu'il y a confusion. Les services techniques conserveront ce qu'ils font aujourd'hui mais c'est plutôt une démarche unifiée de commande publique associant fonctionnement et investissement avec des objectifs de performance.

Catherine PANNE dit espérer que cela changera l'éclairage public.

Dominique MARCON découvre le projet. Elle s'étonne du pourcentage de leds et demande à quoi correspond le gain d'énergie annoncé.

Christophe LEMERCIER précise qu'il s'agit uniquement des gains en investissement. A Crest, l'éclairage est équipé de 60 % d'ampoules Leds, ce qui est déjà bien. Les économies sont cependant plus importantes lorsque l'ensemble de l'éclairage est équipé led. Il y a 15 % d'équipement intégralement en led à ce jour.

Madame le maire note que sous l'impulsion de la ville, une modernisation avait déjà été amorcée mais les équipements d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain.

Nicolas SIZARET se demande de quelle manière le marché a été attribué.

Christophe LEMERCIER indique que trois offres ont été présentées. Ce sont des offres qui font appel à des compétences locales.

Dominique MARCON s'interroge sur le fait que la commission d'appel d'offres (CAO) n'a pas été sollicitée.

Madame le maire répond que le seuil de passation, inférieur à celui relevant de la compétence de la CAO, ne le justifiait pas. Elle donne la parole à Jean Pierre POINT pour aborder les travaux de la rue Rochefort.

Jean Pierre POINT indique que les travaux consistent dans la mise en séparatif du réseau pluvial avec celui de l'assainissement, mais doivent aussi permettre de reprendre le revêtement de la rue et la végétalisation par le frontage. La rue Rochefort est un axe important de la ville pour la découverte du centre ancien et pour accéder à la Tour ; c'est un quartier vivant, très habité. Il espère que cela encouragera les riverains à réaliser aussi des efforts pour embellir ce quartier.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est mis au vote :
VOTANTS 27 - POUR 26 - CONTRE 0 - ABSTENTION 1 (C. PANNE) - adopté à la majorité

Madame le Maire indique que les prochains conseils auront lieu les 24 mars et 16 juin 2025.

Les commissions auront lieu les mercredi, jeudi ou vendredi précédant la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Débat d'intérêt communal : restitution de l'enquête sur la perception des incivilités à Crest
- 2 - Subvention exceptionnelle pour la Fabrique-Crest (Galerie espace Liberté)
- 3 - Subvention exceptionnelle pour l'entente Crest-Aouste de football
- 4 - Subvention exceptionnelle pour le Racing club de sabre
- 5 - Subvention exceptionnelle pour la Confrérie de la défarde
- 6 - Subvention annuelle relevant du domaine scolaire (2ème volet)
- Rased
- 7 - Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'éclairage public
- 8 - Dénomination de voie privée
- 9 - Convention de prise en charge des chiens errants capturés sur la commune de Vaunaveys la Rochette (2025/2027)

1 - Débat d'intérêt communal : restitution de l'enquête sur la perception des incivilités à Crest

Madame le maire rappelle que la notion de sujet d'intérêt communal figure dans le règlement intérieur de l'assemblée. Cela a conduit, depuis 2000, à 18 débats dont 2 ont eu lieu au cours du mandat en cours, sur l'ADN/fibre, l'agriculture et l'eau, et désormais les incivilités. Un exemple de questionnaire est remis à chaque conseiller municipal. Les incivilités sont des irritants qui conduisent les administrés à se radicaliser. Le travail de fond, engagé en 2022, long, est de prévenir. Elle excuse Régis LAFLORENTIE en charge des incivilités par sa délégation, retenu par ses obligations en qualité de gendarme réserviste, ainsi que celle de Madame la sous préfète et le Lieutenant Colonel MOOG, commandant de la compagnie de gendarmerie de Crest, retenus par les vœux de M. le préfet aux forces de sécurité. Elle remercie pour leur présence le secrétaire général de la sous préfecture, Baptiste ARNOUX, ainsi que le chef de la police municipale de Crest, Eric COUSIN.

Si les incivilités ne sont pas forcément pénalement répréhensibles, il est utile d'examiner les moyens de les prévenir. L'enjeu est de poursuivre les actions très nombreuses lors du mandat et de la campagne, dont 18 actions qui tournent autour de la lutte contre les incivilités.

Elle souligne que ce sujet d'importance a donné lieu à un article du journal « les échos » sur le titre « les incivilités un défi pour notre société ». Un guide juridique du ministère des sports et de la vie associative, un assureur s'est également emparé de ce sujet.

Elle observe que la mairie est régulièrement sollicitée à ce propos par des habitants, par courrier, par mail, lors des permanences, lors des apéritifs de bas d'immeuble, réunions de quartier ou encore réunions publiques. Ces comportements inadaptés montrent des difficultés de conciliation, d'appropriation de l'espace public.

Madame le maire commente ensuite un document projeté en conseil municipal présentant l'enquête menée auprès des habitants et développe la méthodologie utilisée et les résultats obtenus.

Hervé MARITON indique que c'est un travail considérable, intéressant, inédit et qu'il est bien que le conseil municipal et les habitants s'en emparent. Sur le plan méthodologique, il observe qu'il y a davantage « d'indifférents » à la fin du questionnaire, ce qui est peut être lié à une fatigue de l'interrogé. Il y a quelques items très contrastés. Les ordures ménagères, la propreté, les tags. Après l'analyse, il y a l'action. Certaines incivilités peuvent appeler des sanctions, souvent difficiles à appliquer parce qu'il faut appréhender les auteurs et parce que la mise en route de l'autorité judiciaire n'est pas aisée sur de tels sujets. Il remarque qu'à l'occasion de la lecture de l'autobiographie de Boris Johnson, ancien Premier Ministre anglais, il ressort que les tags peuvent conduire à des criminalités plus violentes car ils sont signes de désordre visible pouvant entraîner une surenchère, un refus de la loi, une affirmation extérieure très visible. La démonstration que fait Boris Johnson est de ce point de vue intéressante. Il y a une ambiguïté sur le mot incivilité, entre une atteinte à la règle et une chose assez vénielle, ce qu'elle n'est pas parce que cela empoisonne la vie des gens et peut conduire à des actions plus graves par la suite.

Madame le maire souscrit aux commentaires. Sur les réponses en fin de questionnaire, elle observe que les questions les plus saillantes sont posées au début. La question sur la courtoisie aurait pu ne pas être conservée. Sur les animaux errants, il y a une vraie corrélation.

Dominique MARCON dit ne pas être opposée aux études mais considère qu'un échantillon de 200 personnes n'est pas représentatif. Le questionnaire tel que rédigé induit des réponses. Elle dit ne pas être informée sur ce travail débuté depuis 2022. Sur les vélos, elle observe qu'une majorité a répondu que les stationnements anarchiques des vélos ne sont pas un problème. Elle note que sur la photo de conclusion, il y a deux vélos qui gênent la circulation ce qui montre une orientation des résultats. Dire qu'à St Louis c'est « Beyrouth », cela lui semble excessif. Il y a des tags en effet.

Madame le maire interroge Dominique Marcon sur ce qu'est la représentativité.

Dominique MARCON indique que cela consiste de son point de vue à prendre des gens qui sont représentatifs de la population, en âge, en métier... selon l'étude que l'on fait. S'il s'agit bien d'un échantillon, il ne lui semble pas représentatif. Elle observe que lorsque l'on veut faire une enquête sur un sujet qui concerne l'ensemble de la population on essaie qu'elle soit représentative.

Boris TRANSINNE revient sur les tags. Il y a deux sortes de tags à Crest. Les tags « signatures » émanent plutôt des jeunes. Là où des fresques ont été faites, les endroits ne sont pas tagués, ce qui peut encourager à réaliser ce type d'action. Le deuxième type de tag, plus politique et plus problématique, concerne moins les jeunes. Il observe qu'il ne faut pas systématiquement assimiler les tags aux jeunes.

Madame le maire indique, en réponse à Mme MARCON, que le travail ayant abouti à la présentation de ce jour a débuté en 2022. Dès 2020 dans le programme de mandat il y avait 18 actions en relation avec les incivilités. De part sa délégation, elle a travaillé au cours des années antérieures et a pris l'attache du Lieutenant Colonel Moog en 2022 pour valider la démarche à mener. Il y a nécessairement des biais. Une enquête sans biais n'existe pas. Ce travail paraissait pour autant nécessaire. Par ailleurs, elle rappelle que le constat s'est nourri du questionnaire mais aussi des éléments secondaires issus des échanges avec la population, qui sont presque plus importants. Par exemple, sur les déjections canines, pour lesquelles la municipalité a doublé en réponse le nombre de distributeurs de sacs depuis le début du mandat, les éléments d'appréciation s'appuient aussi sur les observations et échanges lors du world clean up day. Elle

observe que les habitants ne savent pas quoi en faire. Il y a des dispositifs, mais Il faut aller au bout du geste. L'objectif est de continuer à bien vivre dans la ville de Crest. L'objectif n'est pas de constater seulement mais de traiter. Qui sait que cela va dans le compost ? Alors que les bacs sont à côté, qui peuvent accueillir aussi les sacs. Il faut donc mieux informer. Il y aura peut-être un lien avec le conseil municipal des jeunes.

Valérie ROCHE indique que les nouveaux élus (21) vont constituer un groupe écologie de 8 à 9 jeunes pour proposer des idées pour améliorer la ville de Crest dans plusieurs domaines (déjections canines, tags...), peut-être en proposant des dessins, croquis pour expliquer où déposer les sacs de déjections canines entre autres.

Madame le Maire revient sur les actions. Sur la vitesse, les radars pédagogiques sont passés de 2 à 4. Sur les corbeilles, il y en a davantage que par le passé. Sur les mégots, il y a un constat. Un budget participatif « Ici commence la mer » le rappelle car ces mégots ne se dégradent pas facilement. C'est une plaie pour notre environnement. Il va être proposé, à un prochain conseil municipal, de souscrire à l'éco-organisme ALCOME qui porte la responsabilité élargie des producteurs de tabac et verse une somme aux communes concernées pour sensibiliser autour du nettoyage des rues, de la distribution de cendrier de poches (50 cendriers pour 1 000 habitants)... La société MÉGO récupère les mégots et en fait du mobilier urbain. Il faut communiquer davantage. Enfin, sur la notion de représentativité, elle rappelle qu'il s'agit d'un échantillon non probabiliste. Il n'y a pas de base comme celui de faire appel à une liste électorale. L'échantillon se maîtrise par le mode d'administration. Elle s'étonne de l'information donnée par Mme MARCON selon laquelle le mode d'administration en "face à face" oriente les résultats.

Dominique MARCON indique que lorsque l'on va voir une personne sur les incivilités, forcément on oriente sur le sujet. En particulier, on est dans la relation individuelle, c'est différent quand on est en relation via un ordinateur par exemple.

Madame le maire observe qu'elle a proposé à Dominique MARCON de répondre au questionnaire mais note que celle-ci a refusé et a même indiqué, dans une réunion majorité opposition, en présence de plusieurs participants, « c'est quoi ce truc contre les vélos » en référence au questionnaire diffusé ce qui lui a imposé d'aller chercher un questionnaire pour exposer qu'il ne s'agissait pas d'une démarche contre les vélos. Elle reconnaît que le mot « Beyrouth » précédemment utilisé pour qualifier une situation n'était pas approprié. Elle interroge sur la manière dont peuvent être pris en compte les avis des habitants technophobes, concernés par l'illectronisme ou encore les personnes de passage en passant par un ordinateur. Passer par l'intermédiaire d'un ordinateur a du sens pour des entreprises qui souhaitent avoir des avis sur l'ergonomie d'un site Internet par exemple. En dessous de 30 et 50 personnes pour les mathématiciens et statisticiens, le résultat est dit « non extrapolable ». D'où l'idée des tests croisés. Ce n'est pas le nombre qui fait la représentativité mais le fait que l'échantillon se comporte comme la population de base. Le biais des agents a fait qu'en isolant la réponse des agents, les tendances sont les mêmes. Ce sont des perceptions. Par nature, dès le début, c'est bien subjectif.

Athénais KOUIDRI indique que sur beaucoup de points il ressort un vrai sujet de cohabitation dans l'espace public. La priorité est peut-être d'essayer d'apporter de l'apaisement. Il est bien d'amener de l'objectivité en évitant les caricatures. Les tags sont un sujet, mais ce n'est pas forcément le premier pas vers des choses plus graves. Sur la mobilité, un travail est engagé au titre de l'agenda 21, Elle souhaite savoir où cela en est. La commission sécurité, civisme pourrait par ailleurs travailler sur le sujet des mobilités.

Madame le maire dit que l'on peut ou non partager ce qui a été dit dans une biographie. Elle observe que lors de réunions sur les vélos, il a été dit par certains que les règles ne seront pas respectées. L'idée de code de la rue est intéressante et est en train d'être travaillée. Dire que les sujets pointés ne sont pas un problème est faux. Elle donne la parole à Christophe LEMERCIER.

Christophe LEMERCIER indique que les tensions autour des vélos ont révélé d'autres tensions déjà existantes avec d'autres usagers. Un groupe de travail a ensuite été constitué pour travailler sur un modèle de code de la rue qu'on souhaite personnaliser pour la ville de Crest. L'idée est d'aller au delà des mobilités.

Jean-Pierre POINT observe en effet des difficultés de cohabitation, parfois issues de l'arrivée de populations nouvelles. Le contexte de Crest n'est pas toujours favorable à la cohabitation et nécessite parfois des investissements importants comme pour la coursive réalisée sur le secteur gare. Il faut donc que chacun y mette du sien pour un bon partage des mobilités. Sur les tags, et la remarque de Boris TRANSINNE, il rappelle qu'une opération façade a été lancée par la ville qui a porté ses fruits sur la Grande rue et au centre ville. Après des accompagnements importants, le propriétaire qui a réalisé des travaux de

ravalement de façade s'était dit désolé 15 jours après que sa façade ait été taguée en disant "vous trouvez cela plus joli qu'auparavant !". Il note ainsi que cela n'est pas acceptable, quel que soit l'endroit.

Hervé MARITON note qu'un choix de fresque est souhaitable et bienvenu. Sur la distinction entre les tags, il observe selon les débats que certains seraient proscrits et d'autres tolérables. Il lui semble qu'il ne faut pas faire cette distinction, car cela dégrade l'espace public, la propriété privée. Il ne faut pas dire qu'il y a des tags plus légitimes que d'autres.

Nicolas SIZARET se dit en accord avec la réponse à la question n°17 s'agissant de la courtoisie, celle-ci s'étant améliorée au sein de l'assemblée. Il en remercie Madame le maire. Ce qui l'a plus choqué, est le fait que parmi les incivilités insupportables pour les habitants ont été cités les gens. Il souhaite s'adresser aux deux personnes invitées en leur demandant ce qu'ils feraient face à ce constat.

Madame le maire informe qu'une réunion sur la sécurité a eu lieu le 15 janvier dernier qui a permis d'aborder l'enquête et de travailler de concert sur ses sujets et rappelle le cadre du conseil municipal. Elle donne la parole à M. ARNOUX, secrétaire général de la sous-préfecture de Die.

Baptiste ARNOUX remercie Madame le Maire pour avoir saisi ce sujet « à bras le corps ». Ce qui le frappe est le fait que le sujet se rencontre dans toute la vallée de la Drôme, notamment à Die. La question est de savoir comment y faire face, car cela nourrit le sentiment d'insécurité. Il y a un travail de coopération notamment entre la gendarmerie et la police municipale pour lutter contre les incivilités et plus largement contre la délinquance qui existe et va se poursuivre.

Boris TRANSINNE précise ne pas avoir voulu dire que des tags sont parfois légitimes mais souligner plutôt le fait que l'on stigmatise trop la jeunesse.

Madame le maire conclut les débats en confirmant que le sujet des incivilités est l'affaire de tous et cite ce jour divers courriers reçus dans ce domaine en mairie. Il est possible de donner d'autres chiffres. 87 interventions de la gendarmerie sur les tapages à Crest en 2024 par exemple. On se doit au maximum de vivre ensemble. Elle met en avant la communication qui sera lancée par la ville de Crest en matière de règles de circulation des vélos en s'appuyant, avec son accord, sur celle mise en œuvre par la ville de Die. Elle donne la parole à Eric COUSIN, chef de service de la police municipale de Crest.

Eric COUSIN observe qu'il y a beaucoup plus de tags. C'est une situation difficile pour l'espace public comme pour les propriétaires. Il pointe cependant quelques améliorations au cours des dernières années, notamment concernant le nombre de chiens errants en diminution (45 en 2010 contre 22 en 2024).

2 - Subvention exceptionnelle pour la Fabrique-Crest (Galerie espace Liberté)

Boris TRANSINNE informe l'assemblée que l'association "La Fabrique-Crest" a sollicité une subvention pour l'organisation d'une exposition céramique du 17 mai au 21 juin et participera à la fête médiévale les 8 et 9 juin avec l'installation de potiers dans la rue des Alpes.

La délibération est mise au vote :

"Le rapporteur informe l'assemblée que l'association "La fabrique-Crest" a sollicité la commune pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une exposition céramique du 17 mai au 21 juin et une animation dans la rue les 8 et 9 juin.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association "La fabrique-Crest",

Considérant l'intérêt de valoriser les actions qui concourent à l'animation et au développement économique, social, culturel, sportif, éducatif ou touristique de la commune,

Vu l'avis de la commission « Education, jeunesse, culture, sport et vie associative » du 23 janvier 2025,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association "La fabrique-Crest" d'un montant de 200 euros.

AUTORISE le Maire ou un Adjoint la représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

*Fait et délibéré par les Conseillers municipaux soussignés.
Ont signé au registre les membres présents."*

VOTANTS 27 – EXPRIMÉS 27 – POUR 27 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

3 - Subvention exceptionnelle pour l' entente Crest-Aouste de football

En complément de l'hommage de Madame le maire, Caryl FRAUD remercie Didier GUILLAUME et Hervé MARITON pour la construction du gymnase Revesz-long. Ce projet a pu être mené grâce à l'acceptation de Didier GUILLAUME d'une co-maitrise d'ouvrage Ville et Département.

Caryl FRAUD explique que l'entente Crest-Aouste de Football est montée en "Régional 1" l'année dernière et de ce fait le club a beaucoup plus de déplacements. Il propose une subvention exceptionnelle de 1 000 €. Il espère que la commune d'Aouste-sur-Sye fera de même puisqu'il s'agit de l'entente Crest - Aouste.

La délibération est mise au vote :

"Le rapporteur informe l'assemblée que l'entente Crest Aouste de football a sollicité la commune pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle suite à la montée de l'équipe première au niveau "Régional 1" lors de la saison 2024-2025. Les déplacements sont plus importants, liés au nombre de club dans la poule (14 au lieu de 12).

Le Conseil municipal,

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,
Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'entente Crest Aouste de Football,*

Considérant l'intérêt de valoriser les actions qui concourent à l'animation et au développement économique, social, culturel, sportif, éducatif ou touristique de la commune,

Vu l'avis de la commission « Education, jeunesse, culture, sport et vie associative » du 23 janvier 2025,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder une subvention à l'entente Crest Aouste de football d'un montant de 1 000 €.

AUTORISE Madame le Maire ou un Adjoint la représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

*Fait et délibéré par les Conseillers municipaux soussignés.
Ont signé au registre les membres présents."*

VOTANTS 27 – EXPRIMÉS 27 – POUR 27 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

4 - Subvention exceptionnelle pour le Racing club de sabre

Caryl FRAUD propose d'octroyer une subvention au racing club de sabre pour participer aux frais de déplacement du jeune Crestois Baptiste RAUCY qui a concouru à une épreuve de coupe d'Europe en Allemagne.

Dominique MARCON trouve bien les aides financières exceptionnelles pour accompagner la montée en compétence, le savoir-faire des associations. Elle suggère que l'on réfléchisse à donner des subventions qui pourraient se calculer sur la capacité des associations à rassembler.

Boris TRANSINNE félicite toutes les associations sportives pour leur dynamisme et leur présence. Le problème est le manque d'équipements sportifs qui pénalise les clubs qui n'ont pas assez de créneaux pour s'entraîner et monter dans les autres catégories. De plus les équipements sont très vétustes.

Madame le Maire rappelle que c'est la CCCPS qui porte la compétence des équipements sportifs.

La délibération est mise au vote :

"Le rapporteur informe l'assemblée que le racing club de sabre a sollicité la commune pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle afin de participer au frais de déplacement de Baptiste RAUCY qui a participé à une épreuve de coupe d'Europe à Eislingen en Allemagne les 7 et 8 décembre 2024.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la demande de subvention du racing club de sabre pour participer aux frais de déplacement pour le jeune Baptiste RAUCY,

Considérant l'intérêt de valoriser les actions qui concourent à l'animation et au développement économique, social, culturel, sportif, éducatif ou touristique de la commune,

Vu l'avis de la commission « Éducation, jeunesse, culture, sport et vie associative » du 23 janvier 2025

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder une subvention au racing club de sabre d'un montant de 500 euros.

AUTORISE Madame le Maire ou un Adjoint la représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

Fait et délibéré par les Conseillers municipaux soussignés.

Ont signé au registre les membres présents."

VOTANTS 27 – EXPRIMÉS 27 – POUR 27 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

5 - Subvention exceptionnelle pour la Confrérie de la défarde

Sarah DUVAUCHELLE souhaite que le conseil municipal attribue une subvention à la confrérie de la défarde qui va organiser un chapitre magistral pour fêter les 20 ans de l'association. La manifestation devrait se dérouler les 5 et 6 avril 2025.

La délibération est mise au vote :

"Le rapporteur informe l'assemblée que la confrérie de la défarde a sollicité la commune pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un chapitre magistral pour les 20 ans de l'association qui devrait s'organiser les 5 et 6 avril 2025.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la demande de subvention exceptionnelle de la confrérie de la défarde,

Considérant l'intérêt de valoriser les actions qui concourent à l'animation et au développement économique, social, culturel, sportif, éducatif ou touristique de la commune,

Vu l'avis de la commission « Éducation, jeunesse, culture, sport et vie associative » du 23 janvier 2025,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à la confrérie de la défarde d'un montant de 300 euros.

AUTORISE le Maire ou un Adjoint la représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

Fait et délibéré par les Conseillers municipaux soussignés.

Ont signé au registre les membres présents."

VOTANTS 27 – EXPRIMÉS 27 – POUR 27 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

Hervé MARITON sort de la salle

6 - Subvention annuelle relevant du domaine scolaire (2ème volet) - RASED

Sarah DUVAUCHELLE explique que le RASED attend d'avoir les chiffres de la rentrée scolaire pour établir son budget et envoyer sa demande de subvention. Il y a 644 élèves cretois, et la ville participe à hauteur de 1,20 € par enfant. La subvention a été arrondie à 775 €

La délibération est mise au vote :

"Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1611-4,

Vu l'avis de la commission « Éducation, jeunesse, culture, sport et vie associative » du 23 janvier 2025,

Considérant la nécessité de valoriser l'effort des associations envers la commune,

En conséquence, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et débattu,

APPROUVE le tableau récapitulatif, ci-dessous, des subventions accordées pour l'année 2025 (2ème volet) aux associations relevant du domaine scolaire.

ÉDUCATION	Exercice 2025
RASED	775 €
TOTAL	775 €

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré par les Conseillers municipaux soussignés.
Ont signé au registre les membres présents."

VOTANTS 26 – EXPRIMÉS 26 – POUR 26 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

Retour d'Hervé MARITON

7 - Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'éclairage public

Morgane PEYRACHE précise qu'il s'agit de la délibération concernant l'autorisation de programme prévue à hauteur de 950 000 € avec des premiers crédits de paiement sur 2025 à hauteur de 162 000 € puis 148 000 € en 2026, 213 000 € en 2027, 203 000 € en 2028 et 224 000 € en 2029.

Nicolas SIZARET rappelle qu'il a été demandé en commission si il était possible d'avoir le document contractuel de ce marché.

Morgane PEYRACHE indique que le document lui sera transmis.

La délibération est mise au vote :

"Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une autorisation de programme pour les travaux projetés sur le réseau d'éclairage public.

Ces travaux consistent à moderniser et rénover les installations d'éclairage public dans le cadre d'un marché constitué d'une tranche ferme sur 2 ans, 2025 et 2026, suivi de 3 tranches optionnelles pour les années 2027, 2028 et 2029.

Le montant estimé des travaux (investissement) est de 931 963,62 euros TTC sur 5 ans. Afin d'anticiper les éventuels coûts supplémentaires, il est proposé d'autoriser un montant supérieur au marché, selon le tableau ci-dessous :

Autorisation de programme : 950 000 €				
Crédits de paiement				
2025	2026	2027	2028	2029
162 000 €	148 000 €	213 000 €	203 000 €	224 000 €

Il est rappelé que l'affermissement des tranches optionnelles sera évalué chaque année en fonction des capacités budgétaires.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L,2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la commission « budget » du 23 janvier 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels qu'indiqués dans la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou un Adjoint la représentant à signer tout acte, convention et pièce relatives à ce dossier.

Fait et délibéré par les Conseillers Municipaux soussignés.
Ont signé au registre les membres présents."

VOTANTS 27 – EXPRIMÉS 27 – POUR 27 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

8 - Dénomination de voie privée

Jean-Pierre POINT indique que la commune doit dénommer les voies privées dans les lotissements. Il convient de donner un nom à la voie du lotissement des Fleurs, opération de 48 logements (qui fait un mixte entre collectifs et maisons individuelles groupés par deux). Il est proposé de dénommer la rue « rue des fleurs » en référence aux anciennes serres de l'entreprise Brétière.

Hervé MARITON observe que le fait de coller la voirie au nom du lotissement est une bonne chose. Mais le fait que la ville définisse le nom de la voirie peut faire croire aux colotis que l'on va prendre en charge la voirie, ce qui est à la charge des riverains. Il est donc souhaitable de désigner avec les promoteurs et en amont le nom de la rue.

Catherine PANNE souhaite savoir si c'est une impasse ou une rue et indique qu'il n'y a pas de plans.

Madame le maire dit avoir écouté les remarques de Mme PANNE. Les plans sont désormais systématiquement présentés en commission.

Jean-Pierre POINT indique qu'il semble peu adapté de désigner cette voie par le terme « impasse » puisque l'on peut ressortir sans avoir à faire demi tour.

Dominique MARCON propose d'utiliser le mot "voie" plutôt que "rue".

Hervé MARITON propose que l'on choisisse plutôt "allée".

Madame le Maire propose que la dénomination soit : allée des Fleurs

La délibération est mise au vote :

"Le rapporteur expose à l'assemblée que l'article 169 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes. Le décret d'application publié le 11 août 2023 en prévoit les modalités d'application.

Les communes peuvent dénommer les voies privées ouvertes à la circulation, c'est-à-dire non fermées par un portail, par délibération du conseil municipal.

La dénomination des voies, et principalement de celles à caractère de rue ou de place privées non clauses est laissée au libre choix du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer une voie au sein du lotissement les Fleurs :

- Rue des Fleurs

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2002-217 du 21 février relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse

Vu l'avis de la commission « Urbanisme, habitat, mobilité et transition écologique » du 23 janvier 2025

Considérant l'intérêt de donner une dénommer une rue au sein du lotissement les Fleurs

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de nommer la voie :

- Allée des Fleurs

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

Les crédits nécessaires à la couverture des frais de fourniture et de pose des plaques sont inscrits au budget primitif de la commune,

Fait et délibéré par les Conseillers municipaux soussignés.

Ont signé au registre les membres présents."

VOTANTS 27 – EXPRIMÉS 27 – POUR 27 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

9 - Convention de prise en charge des chiens errants capturés sur la commune de Vaunaveys la Rochette (2025/2027)

Audrey CORNEILLE indique qu'il s'agit de renouveler pour trois ans la convention de prise en charge des chiens errants capturés sur la commune de Vaunaveys la Rochette. La ville peut accueillir les chiens au chenil pendant 8 jours, si le propriétaire n'est pas trouvé, ils sont remis à la SPA. La commune de Vaunaveys-la-Rochette règle les frais inhérents à cet accueil.

La délibération est mise au vote :

"Le rapporteur expose à l'assemblée la problématique des chiens errants sur la commune de Vaunaveys-la-Rochette et précise que la Ville de Crest peut, sous convention, les accueillir dans son chenil.

Il souligne que les chiens capturés feront l'objet, avant leur dépôt, d'une vérification permettant d'identifier leur propriétaire ainsi que d'un contrôle de santé auprès d'un vétérinaire à la charge de la commune de Vaunaveys-la-Rochette.

Le transfert de l'animal jusqu'au chenil de Crest sera organisé par la commune de Vaunaveys-la-Rochette et il y restera au maximum 8 jours ouvrés avant d'être placé, si le propriétaire ne s'est pas manifesté, auprès de la SPA de Valence.

Il est précisé que la Ville de Crest, dès que l'animal aura quitté le chenil, émettra un titre de recettes retraçant l'ensemble des dépenses engagées et le remettra à la Commune de Vaunaveys-la-Rochette.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature et pourra être reconduite sur une même durée sur demande express de la commune de Vauvaveys-la-Rochette deux mois avant la date d'échéance.

La commune de Vauvaveys-la-Rochette a inscrit ce point à l'ordre du jour de son conseil municipal prévu le 29 janvier 2025

Vu les articles L.211-11 à L.211-28 du Code Rural et de la Pêche maritime.

Vu la commission « civisme, sécurité, santé et bien-être » du 23 janvier 2025,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention entre la Ville de Crest et la Ville de Vauvaveys-la-Rochette relative à la prise en charge des chiens errants.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier,

Fait et délibéré par les Conseillers Municipaux soussignés.
Ont signé au registre les membres présents."

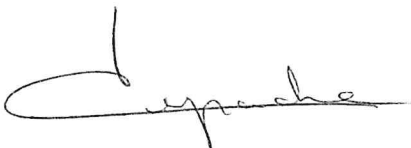
VOTANTS 27 – EXPRIMÉS 27 – POUR 27 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

Athénaïs KOUIDRI évoque la commission "civisme, sécurité, santé et bien-être" et regrette le temps consacré à un sujet de faible importance comme la convention relative aux chiens errants avec la commune de Vauvaveys, alors que d'autres sujets pourraient y être évoqués comme cela avait été d'ailleurs envisagé. Elle cite par exemple le Plan communal de sauvegarde. Elle propose d'aborder ce dernier sujet lors d'une prochaine commission.

Madame le maire observe que ce sujet peut faire l'objet d'une commission et sollicite Audrey CORNEILLE, en charge de la délégation sécurité, afin qu'une réunion puisse être organisée à ce propos prochainement.

La séance est close à 22 H.

Morgane PEYRACHE
Secrétaire de séance



Stéphanie KARCHER
Maire de Crest

